



**Charte éducative de l'école
Notre-Dame-Saint-Roch**

PREAMBULE

Cette charte éducative vise à présenter aux familles qui inscrivent leurs enfants dans cette école les valeurs mises en avant et les règles de fonctionnement de l'établissement.

L'inscription à l'école Notre-Dame-Saint-Roch implique pour les familles et leurs enfants l'acceptation pleine et entière de ce cadre.

A Notre-Dame-Saint-Roch, vous trouverez une équipe éducative qui s'engage à :

- accueillir fraternellement la diversité des familles et des enfants ;
- être respectueuse de la différence ;
- porter sur l'enfant un regard positif et lui adresser une parole juste et constructive qui lui permet de progresser ;
- être attentive à tous et particulièrement aux plus fragiles ;
- faire grandir les richesses de chacun ;
- développer des comportements comme politesse, sens de la camaraderie, partage et persévérance ;
- veiller à ce que l'enfant se sente bien et soit heureux de vivre dans son école ;
- s'enraciner dans les valeurs chrétiennes portées par l'Enseignement catholique.



Développer
un climat de confiance
entre parents, enseignants et enfants.



Permettre
avec bienveillance
à tous les enfants de s'épanouir.

Les valeurs de l'Enseignement catholique

L'école Notre-Dame-Saint-Roch est un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat sous tutelle de la Direction diocésaine de Paris.

« La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique ».

Pape Jean-Paul II 1991

L'école catholique exige de tous **le respect** des personnes, des biens et des règles.

Elle œuvre à l'épanouissement et à la formation des enfants qui peuvent découvrir et comprendre le monde à l'école, y exploiter toutes leurs possibilités, y rencontrer l'autre dans un esprit de respect mutuel.

L'école catholique Notre-Dame-Saint-Roch a pour ambition de **lier bienveillance et exigence** dans le regard qu'elle porte sur les enfants.

Heureux de venir à l'école, les enfants découvrent des savoirs et construisent leur personnalité propre dans le respect des limites posées. Ainsi, ils participent à **une vie collective harmonieuse** dans le cadre d'une éducation chrétienne.

Le règlement intérieur repose sur un climat de confiance entre tous les membres de la communauté éducative : parents, direction, enseignants et encadrants, enfants. L'enjeu est de rendre les enfants et leurs parents fiers de ce qui est réalisé à l'école.

Les enjeux de chaque cycle :

- **Maternelle** : Réussir le passage de la famille à la socialisation puis à la scolarisation. Préparer les enfants « au métier d'élève ». Apprendre le respect de l'autre, la capacité d'écoute et le sens de l'effort.
- **Cycle 2** : Les préparer à l'autonomie. Les préparer aux règles de la vie en groupe, à leurs obligations et devoirs comme à leurs droits.
- **Cycle 3** : Responsabiliser les enfants. Les préparer à la sortie de l'enfance et, ainsi, faciliter leur intégration dans leur collège d'accueil.



Vivre les valeurs de l'Enseignement
Catholique à Saint-Roch.

Travail

Découvrir, s'impliquer, faire de son mieux et nourrir le plaisir « du travail bien fait ». Croire en ses talents et en sa capacité de progresser.

Honnêteté

Être franc. Toujours dire la vérité qui libère.

Politesse

L'équipe éducative veille au quotidien à la politesse.

Elle s'attache à ce que les enfants :

- disent des petits mots qui changent tout : « bonjour – s'il vous plaît – merci – au revoir... » ;
- se lèvent quand un adulte entre en classe ;
- lèvent le doigt pour prendre la parole ;
- déjeunent correctement à la cantine : ne pas gâcher, ne pas parler fort, ne pas se précipiter sur les aliments ou sur une place.

Respect et sens des autres

Ce respect prend différentes formes :

- respecter tout adulte travaillant ou intervenant dans l'école et quel que soit son rôle ;
- respecter les camarades : jouer avec tous, partager, savoir prêter ;
- écouter les autres ;
- respecter son environnement : classe, cours et tous les espaces de l'école ; garder les lieux propres.



Valoriser
les efforts des enfants
et les rendre fiers
du travail accompli.

L'école valorise les efforts des élèves et leurs réussites, afin de développer **leur fierté du travail bien fait** et leur **participation** à la vie collective.

Des braves en cycle 1, des encouragements ou félicitations en cycle 2 ou 3, seront décernés par la directrice sur proposition des enseignants et mentionnés dans le carnet scolaire.

*“ Les jeunes ont besoin d’une qualité
d’enseignement et en même temps
de valeurs, non seulement énoncées,
mais témoignées. La cohérence est un
facteur indispensable à l’éducation
des jeunes. On ne peut faire grandir,
on ne peut éduquer sans cohérence .”*

Pape François, 13 février 2014



Construire un sentiment d'appartenance

C'est un enjeu important qui nécessite la cohérence éducative de tous les acteurs.

Si les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, ceux-ci vont fréquenter une école qui est un espace de bien commun et de valeurs partagées qui se vivent au travers du projet. Ce bien commun n'est pas la somme d'intérêts particuliers, il va bien au-delà.

Donner un sentiment commun d'appartenance, c'est permettre aux enfants d'être **fiers** d'y être élèves et leur donner des **racines** pour les aider à se construire.

Cela passe par des temps forts et par un uniforme propre à l'école (blouse et tenue de sport).



Mettre en place une démarche d'exigence

Sanctions et punitions. Pourquoi ? Quel rôle ?

Il faut distinguer punitions et sanctions selon la gravité de l'acte commis et son caractère répétitif.

Les punitions :

Elles sont données par l'enseignant et sont réalisées sur temps personnel de l'élève. Elles marquent des franchissements ponctuels de « lignes rouges » non répétées, non agressives. Elles ont une visée éducative et sont adaptées aux circonstances et à l'âge des enfants.

Elles doivent être comprises autant par celui qui la reçoit que par l'ensemble des autres élèves de la classe.

L'enseignant indique les punitions données sur le cahier de liaison de l'enfant. Le rôle éducatif de la punition est d'accompagner l'enfant à **PRENDRE CONSCIENCE** :

- de la nécessité de règles établies pour bien vivre ensemble dans l'école ;
- du franchissement de la « ligne rouge » (ce qui est inacceptable) ;
- de ses devoirs envers ses pairs, les enseignants, les surveillants...

Dans le cadre de manquements répétés, la directrice est saisie par l'enseignant pour appliquer des sanctions.

Les sanctions : « Une ligne rouge » franchie doit être sanctionnée.

« Une ligne rouge », qu'est-ce que c'est ?

- manquer de **respect** envers un adulte ou envers un camarade qui peut prendre la forme d'insultes, de moqueries persistantes (harcèlement), de gestes violents, grossiers voire obscènes ;
- **dégrader** volontairement du matériel commun ou appartenant à autrui ;
- refuser d'**obéir** à un adulte, membre de l'équipe éducative ;
- se montrer **malhonnête** dans le travail scolaire ou dans les jeux (copie, triche...) ;
- mettre en **danger** un camarade par ses gestes (bousculade, croche-pied...).

Les sanctions sont prises par la directrice qui reçoit l'élève pour les prononcer. Elle en conserve une trace pendant un an dans un cahier spécifique.

Ces sanctions consistent en :

- avertissement prononcé par la directrice et inscrit dans le cahier de liaison de l'enfant ;
- exclusion temporaire de la classe pendant un temps donné qui peut aller jusqu'à la journée, suivant la gravité du manquement. L'enfant est alors accueilli dans une autre salle sous la surveillance d'un adulte ;
- tâches de réparation sous la responsabilité d'un adulte, notamment lors de dégradation commise par l'enfant comme ramasser les papiers des terrasses, des réfectoires, nettoyer une table ou un mur...

Rupture du contrat

En cas de manquements continus aux règles de l'école, et après plusieurs avertissements prononcés par la directrice, une commission éducative* se réunira pour prendre une décision quant au renvoi ou non de l'élève au nom de la rupture du contrat passé entre les parents et l'école.

* Composition de la commission : la directrice, deux enseignantes de l'école désignées par leurs pairs, l'enseignante de la classe concernée, un représentant de l'APEL de l'école.



Quelques rappels pratiques

Respect de la ponctualité

Les horaires suivants sont à respecter afin de faciliter la tâche de chacun. Le respect de la ponctualité est impératif car tout retard perturbe le rythme de la classe.

Horaires

Ouverture de l'école : 8h15.

Accueil dans les classes le matin à 8h20. Les cours débutent à 8h30.

Sortie des cours le matin à 11h30 en maternelle et à 11h45 en élémentaire.

Accueil dans les classes l'après-midi, à 13h20. Les cours débutent à 13h30.

Sortie des cours l'après-midi à 16h10 en maternelle et à 16h30 en élémentaire.

Les parents ne peuvent pas patienter dans le hall pour attendre les enfants. Pour raison de sécurité, les poussettes ne peuvent pas entrer dans le hall.

Garderie, études et ateliers périscolaires

Pour les enfants de Maternelle, une garderie est proposée de 16h10 à 18h20. Pour les élèves des classes élémentaires, une étude surveillée (non dirigée) permet aux élèves de faire leurs devoirs de 16h50 à 18h.

Un retard des parents occasionne des frais supplémentaires facturés à la famille.

Des activités sont proposées sur le temps périscolaire : sur la pause méridienne, en fin de journée et le mercredi toute la journée.

Absences

Toutes les absences, même d'une demi-journée doivent être justifiées sur papier libre et non dans le cahier de liaison de l'enfant.

Un certificat médical est obligatoire pour toute absence de plus de 48 heures ; il en est de même pour les dispenses sportives.

Concernant les différents congés de l'année scolaire, aucun départ anticipé, ni retour décalé n'est autorisé.

Soins, santé

Les médicaments sont strictement interdits dans l'école. En cas de suivi médical ou d'allergie nécessitant l'intervention de l'enseignant pendant le temps scolaire, un Protocole d'Accueil Individualisé en cas d'urgence (PAI) doit obligatoirement être établi dès la rentrée scolaire par la directrice (ou son représentant), l'enseignant et les parents.

Discipline

Bannir violence et grossièreté. Lutter contre la désobéissance, le bavardage, le désordre. Adopter une discipline quotidienne dans les déplacements et la fréquentation des différents lieux : hall, classe, cour, cantine, salle de sport, sorties scolaires...

- Aucun ballon, jeu, jouet, patinette et équipement divers, notamment à roulettes n'est à entreposer dans le hall de l'établissement ;
- L'argent est interdit à l'école, tout comme le troc ;
- Sont interdits à l'intérieur de l'établissement le chewing-gum, les appareils numériques allumés comme éteints, les objets connectés (traceurs)...

Tenues

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire **convenable et décente**. La tenue est le premier signe du respect que l'on porte à soi-même, à ses interlocuteurs et à l'institution qui accueille.

Le port de la blouse est obligatoire de la Petite Section au CM2. Une étiquette avec le nom de l'enfant doit être cousue à l'intérieur.

Le jour des activités physiques et sportives, les enfants portent la tenue de sport de l'école. Celle-ci comporte un polo bleu marine avec le logo de l'établissement, un bermuda ou un jogging bleu marine et des chaussures de sport.

Selon les niveaux de classe, les enseignants indiquent les modalités à suivre quant à l'utilisation de la tenue de sport de l'école le jour des activités physiques et sportives.





ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-ROCH

37 rue Saint-Roch - 75001 Paris
Tél. : 01.42.61.21.82 - www.ecolesaintroch.fr